

DES RESSOURCES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PARCOURS CITOYEN DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

PILOTAGE DU PARCOURS CITOYEN AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

Mots-clefs : Parcours Citoyen / référent / projet d'établissement / conseil pédagogique / CESC

1. Le rôle du référent Parcours Citoyen

Il peut être pertinent d'amener à ce qu'un enseignant ou un CPE soit référent du parcours citoyen. Dès lors, cette fiche peut aider à rédiger sa lettre de mission ou à minima sa feuille de route.

Qui est le référent ?

- Il peut s'agir d'une seule personne ou d'un binôme (voire exceptionnellement d'un trinôme).
- Le rôle de référent du parcours citoyen n'est pas l'apanage des professeurs d'Histoire géographie mais peut être dévolu à un professeur quelle que soit la matière enseignée, au/à la documentaliste ou aux CPE.

Quel est son rôle ?

En lien avec la direction :

- Il opère le recensement des actions menées autour de la citoyenneté et ce, dès le début de l'année scolaire
- Il coordonne les actions citoyennes de l'établissement (par discipline ou à l'interdisciplinarité, dans le cadre des EPI par exemple).
- Il aide à la mise en relation des moyens et des personnes (dont les partenaires extérieurs) pour les actions citoyennes.
- Il contribue à la mise en cohérence du parcours citoyen (et de l'ensemble de ses actions) avec le projet d'établissement.

2. Mise en place du parcours citoyen dans les établissements

A l'occasion de la refonte des projets d'établissement, il peut être intéressant d'utiliser ce temps comme levier pour la mise en place effective du Parcours Citoyen. Il s'agirait également de le rendre lisible dans ce nouveau projet d'établissement.

Le calendrier :

Dès la rentrée, opération de recensement des actions menées dans le cadre du parcours citoyen. Ce travail pourra être réalisé par le référent PC en lien avec la direction.

Un premier diagnostic sera alors posé (Direction + référent) et présenté en Conseil pédagogique.

Lors de ce même conseil pédagogique ou du suivant, il s'agira de choisir dans le cadre du Projet d'établissement, les actions à mener et les modalités d'évaluation de ces actions qui contribuent à l'acquisition et à la validation des compétences civiques du socle.

DES RESSOURCES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PARCOURS CITOYEN DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Pour les établissements en réseau mais également dans le cadre de la liaison inter-degrés : l'EMC et le parcours citoyen sont des objets de réflexion du conseil école-collège dont doivent s'emparer les conseils de cycle 3.

Durant l'année scolaire, communication référents et direction en cas d'intégration de nouveaux intervenants ou de nouvelles actions.

En septembre de l'année N+1, il conviendra de faire un conseil pédagogique dès septembre (plus propice qu'en juin en matière de recul et de réflexion) pour faire le point sur le PC (objectif(s) et actions). Un des leviers de ce point pourrait être mené à l'aide de l'analyse d'un certain nombre de critères chiffrés (Brevet) ou non.

3. Remarques importantes

- Le parcours citoyen est l'occasion de réactiver efficacement le CESC dans une instance où parcours citoyen et parcours de santé se recourent. On le réunirait 2 fois par an (début et fin d'année). Cela aurait pour avantage d'associer au Parcours citoyen non seulement les personnels de l'établissement mais également les parents, les élèves et les partenaires extérieurs.

- Il est important de faire figurer dans le LSU les actions menées et l'implication des élèves.